

« Garantir le droit à la sécurité juridique »

JUSTICE Pour Koen Geens, il faut rendre l'accès à la justice plus aisé

► Le ministre CD&V de la Justice finalise son projet d'assurance juridique et prône la médiation.

► Il entend aussi faciliter l'accès à la justice pour ceux qui ne peuvent bénéficier du pro deo.

Il y a quelques jours, la plate-forme « Justice pour tous » a affirmé que le nombre de procédures en pro deo avait chuté de 30 % en raison de la réforme du système d'aide juridique aux plus démunis.

Comment expliquez-vous la chute des pro deo ?

Pour ma part, il y a deux raisons principales. La première est que les avocats ont tout fait pour terminer leurs dossiers sous l'ancien régime. Nous avons eu une augmentation nette des pro deo au cours de l'année 2015-2016. Nous avons dû dépenser 10 ou 15 millions de plus. La deuxième raison est qu'il y a un peu moins de migrants.

Vous comptez lancer une évaluation de la réforme ?

C'est évident, on l'a promis. Après un an de fonctionnement, il faut le faire. On doit examiner si on n'a pas fait des erreurs. Au début 2018, je m'attellerai à cette évaluation dans le délai promis.

L'accès à la justice demeure aussi problématique pour la classe moyenne. Votre projet de lancer une assurance protection juridique abordable est-il en passe d'aboutir ?

Ce projet doit entrer en vigueur en 2018 parce que la déductibilité fiscale des primes est prévue pour cet exercice d'imposition. J'ai donc besoin d'une loi au cours de l'année prochaine. Je suis très loin dans la préparation de cet avant-projet. Pour la profession d'avocat et pour les assureurs, c'est une nouveauté : cette assurance va couvrir un large spectre de l'activité juridique.

La préoccupation du justiciable est celle

d'une prévisibilité des coûts...

Oui. Il faut faire en sorte que le justiciable, lorsqu'il est en situation de nécessité, n'ait pas peur d'avoir recours à un avocat. Il y a, je le crois, trois cas dans lesquels la justice devient très importante pour les justiciables. Il y a le roulage, mais ça, c'est réglé. Il y a ensuite le droit familial et principalement le divorce. Et troisièmement, les problèmes liés à la construction. La sécurité juridique est très importante pour une société, comme la sécurité sociale. Il est donc un peu étrange que jamais on ne s'est jamais vraiment occupé de cette sécurité juridique, même si dans le passé M^{re} Onkelinx a essayé. Mais les difficultés qu'elle a rencontrées, je les rencontre aussi.

Quelqu'un qui gagne 1.300 euros par

mois ne va pas facilement s'assurer...

Personne ne sait exactement où commence la classe moyenne. Il faudra donc faire encore quelque chose pour permettre graduellement le passage d'un régime à l'autre, entre le pro deo et l'assurance juridique. On doit faire monter les seuils d'admissibilité à l'aide juridique, mais progressivement. On peut imaginer que l'aide juridique reste gratuite pour les plus bas revenus et que même au-delà du seuil de 1.255 euros, cette gratuité reste partielle. Mais ce n'est pas pour cette législature. La situation budgétaire ne le permet pas.

Vous entendez aussi améliorer la médiation, pour éviter le passage par la case justice ?

Je suis pour la médiation parce qu'elle rend possible pour le justiciable de faire partie de la solution et non du problème. Tout dépend de la personnalité des intéressés. Il y en a qui préfèrent qu'un tiers décide. D'autres personnes par contre peuvent se sentir plus heureuses en trouvant une solution à laquelle ils ont participé. C'est pour cela que j'y crois. Pas parce que c'est moins coûteux. Mais parce que c'est plus constructif. Le contentieux reste une solution nécessaire pour certaines personnes.

Le juge ne doit-il plus être là que pour ce qui est d'ordre public ?

Non, le juge est un excellent médiateur. Quand on parle de médiation, on croit

trop souvent qu'on parle d'une résolution extrajudiciaire lorsqu'il favorise un règlement à l'amiable. Le but de toute médiation, c'est un règlement qui peut être exécuté et qui est juridiquement correct. Il est très important que ceux qui s'attellent à la médiation connaissent le droit. Les juges et les avocats font partie de cette voie alternative. Je pense aussi que la médiation devrait être une option à analyser dès l'introduction d'une affaire.

Avec, en première ligne, les juges de paix ?

Certains craignaient la suppression de la justice de paix. On maintient cette juridiction de proximité. Je vais, dans les mois qui viennent, renforcer leurs compétences, notamment par le doublement des montants en jeu pour lesquels ils peuvent statuer. Je réfléchis avec eux à d'autres compétences, comme la médiation de dettes, qui sont actuellement du ressort des juridictions du travail. ■

Propos recueillis par
MARC METDEPENNINGEN

REGARD SUR LE SUD

De l'empathie face à l'imbroglie francophone

Koen Geens suit également les soubresauts politiques francophones. « Je connais bien plusieurs de mes collègues francophones. Je ressens beaucoup d'empathie pour ce qui se passe. Souvent, je pense "je n'aimerais pas être à sa place" et peu importe qui je vise. » L'homme politique CD&V fait le constat « des limites d'un système » institutionnel « qui nous a assuré la paix mais qui est aussi très compliqué ». « Dans le paysage francophone, il y a 3 parlements. Et maintenant, dans la nouvelle situation, c'est l'asymétrie totale. Cette fois, la complexité institutionnelle va vraiment loin et bloque la partie francophone du pays pour mener une politique cohérente et active. Les gens sont coincés. » Pour lui, « dans une prochaine législature, il serait sans doute indiqué de fusionner certaines institutions, comme la Région wallonne et la Communauté, tout en gardant Bruxelles à part entière. Mais c'est aux francophones de décider... »

M.M

ANALYSE

Koen Geens, le « Renovator »

Koen Geens restera sans doute dans l'histoire politique comme l'un des ministres de la Justice qui a le plus labouré les codes et les pratiques judiciaires afin, dit-il, de faire ce « saut en avant » vers une justice en accord avec son temps ; afin surtout, disent ses détracteurs, d'imposer à l'Ordre judiciaire un tempo qui prend surtout en compte des préoccupations budgétaires. Le bicorne napoléonien dont son site l'affublait donne la mesure de l'ambition qu'il poursuit. Depuis son entrée en fonction, il a mené cinq réformes majeures (les Pots-Pourris) au pas de charge. Le droit des sociétés, le code judiciaire, le code civil, le droit de la copropriété, etc. ont été passés au scalpel. Le brillant juriste qu'il est peut s'enorgueillir de cette exploration rénovatrice dans des codes et des pratiques parfois poussées. Reste à ramener la justice qu'il refaçonne à sa finalité : assurer l'équité en réservant à ceux qui en sont les garants, les moyens et l'écoute qu'ils méritent.

M.M.

assises « Trois juges et quatre jurés »

La « cour d'assises 2.0 » marquera l'arrivée de jurés dans les chambres criminelles ?
J'ai toujours dit que la correctionnalisation généralisée des crimes n'était pas une solution définitive aux lourdeurs de la cour d'assises. Il fallait dégager des forces parce que les assises prenaient beaucoup d'énergie, parce que la procédure n'est plus tout à fait de notre temps. J'ai donc repris l'idée déjà développée sous le gouvernement « violet » de Guy Verhofstadt : celle des Chambres criminelles. Cela permettra de ne plus utiliser cet artifice qui permet depuis 1838 de recourir à des « circonstances atténuantes » pour correctionnaliser un crime. Nous avons réfléchi : 4 citoyens et 3 juges professionnels siègeront en première instance et en appel. Ce qui est important pour moi, c'est l'appel. Les défenseurs les plus acharnés de la cour d'assises invoquent les Droits de l'Homme mais oublient souvent que l'appel n'était pas possible. Je respecte la Constitution et les Droits de l'Homme : le peuple et l'appel. Il faudra rendre la procédure plus efficace. Si on respectera l'oralité des débats, il ne faudra plus entendre 60 témoins, mais bien les plus importants. Et les jurés seront informés des détails du dossier par le président durant une semaine. On en parle au sein du gouvernement. J'espère qu'on me suivra dans cette démarche. Je voudrais aboutir encore cette année.

La transformation du juge d'instruction en « juge de l'instruction » est inéluctable ?
Pour l'instant, les experts travaillent sur un avant-projet final. J'ai conscience que cette question est délicate mais ce n'est pas le seul problème de la procédure pénale. Je reste ouvert aux suggestions. J'ai encore rencontré les juges d'instruction. Ils vont sûrement venir avec des contre-propositions. C'est un travail de longue haleine. Je suis enclin à croire que quand le juge d'instruction est libéré de la direction de l'enquête pour devenir le juge des libertés, en permettant les perquisitions, en statuant sur la détention préventive, et les écoutes téléphoniques, il va pouvoir se concentrer davantage sur les questions juridiques. Quant au parquet, il assurera l'unité de commandement sur la police. Les policiers, actuellement, passent du parquet au juge d'instruction, je ne crois pas que c'est la bonne méthode.

Les magistrats s'inquiètent de vos projets de mobilité de fonctions...

Cette piste avait déjà été choisie par le gouvernement précédent. Pour l'instant, les juges de paix sont déjà nommés dans leur canton et subsidiairement dans les cantons de leur arrondissement. La même chose vaut pour les juges des tribunaux de première instance. J'aimerais élargir cela. Quelqu'un pourrait ainsi être nommé au tribunal de 1^{re} instance, par exemple d'Anvers, et au tribunal du Trocvil et celui du Commerce à titre subsidiaire. Inversement, il y aurait ainsi une possibilité de mobilité de fonction sans passer par une procédure compliquée de nominations. ■

Propos recueillis par
M.M.

L'avocat devenu ministre

Koen Geens est né à Brasschaat le 22 janvier 1958. Avocat, professeur en droit financier à la KUL, il fut chef de cabinet de Kris Peeters de 2007 à 2009. En 2013, il accède au poste de ministre des Finances sous le gouvernement Di Rupo. En mai 2014, il est élu député du Brabant flamand et devient ministre de la Justice le 11 octobre 2014.